ou Journal Historique. 19

de la ligne directe, & de chercher dans la ligne collaterale la plus éloignée un Successeur Protestant, dût t'on parcourir toutes les Tributs d'Israël; les Sectes differentes de la Religion Anglicane n'étoient pas pour ce Roi un obstacle, il suffisoit qu'on trouvât un Prince ou une Princesse, qui ne susseur pas tachez du nom de Papisme, pour metiter le tître de legitime Successeur du droit de l'ancienne Maison de Stuart au Trône Britannique.

Le second expedient pour troubler la Paix de l'Europe, ce sut le soupeon imaginaire où il prétendit que la Hollande alloit être exposée par l'avenement du Duc d'Anjou à la Couronne d'Espagne, en supposant que le Roi Trés-Chrêtien gouverneroit seul, & avec un pouvoir entierement despotique cette vaste Monarchie: nous allons voir l'esset que produissient ces deux motifs sur l'essprit des Anglois; commen-

cons par le premier.

XIII. On a vû dans la seconde paraphrase de ce Chapître, que le Roi Guillaume dans sa Harangue qu'il sit au Parlement, l'assura, que le boubeur de la Nation, & la sareté de la Religion Anglicane dépendoit d'assurer la succession de la Couronne dans la ligne Protestante, après sa mort & celle de la Princesse Anne de Dannemarck sa belle-sœur: ils n'avoient point d'ensans ni l'un ni l'autre.

Avant que le Parlement renversat les anciennes loix du Royaume à l'égard de la succession, pour en faire de nouvelles, la Chambre des Communes voulut statuer un Reglement pour affermir de plus en plus 1701.

Déliberations du Para lement touchant la succession de la Couronne.